

Spots

L'Europe agit, l'électeur est tenu à l'écart

Au printemps 2014, ce sera pour la 8^e fois que je m'apercevrai dans le bureau de vote qu'à côté du bulletin pour la «Chamber» on m'en remet un deuxième pour le Parlement européen.

Huit campagnes électorales en quatre décennies sans qu'il y ait eu un débat sur l'Europe, une campagne électorale pour le Parlement européen digne de ce nom.

60 candidats par parti politique seront en lice pour le «Krautmart», en deuxième ligne une demi-douzaine pour l'«Europe» auront des difficultés à se faire entendre. Au moins sait-on depuis 2004 qui est susceptible d'aller «à Strasbourg», puisque les candidatures sur les deux listes ne sont plus possibles...

Faute de véritable campagne, il est impossible de savoir ce que préconisent les candidats et leurs partis au niveau européen.

Impossible dès lors de savoir ensuite comment ils se sont comportés. Le bulletin

de vote comme sanction, comment vouloir l'utiliser à ce propos?

Mais en se focalisant sur le scrutin national, on escamote une fois encore la dimension européenne. Il en est ainsi non seulement pour le Parlement européen mais aussi pour l'autre législateur communautaire qu'est le conseil des ministres de l'UE, dont les membres ont (théoriquement) des comptes à rendre à 27 Parlements nationaux. Ce conseil fonctionnant comme une chambre obscure fait fi du moindre critère de transparence.

Aucun électeur luxembourgeois (puisque le droit de vote national leur est encore réservé) ne sait ce que «son» ministre a décidé au conseil. Personne ne le lui demandera, même pas les députés de la majorité parlementaire dont il est titulaire.

Notons au passage que 70% des lois discutées et approuvées par la Chambre des députés sont des transpositions de la

législation communautaire approuvée par les deux législateurs que nous venons d'évoquer. D'où l'importance de savoir non seulement ce qui s'y trimballe, mais encore qui nous envoyons dans les deux arènes législatives de l'UE et quelles positions il ou elle y défend.

Ce lieu de création de lois qu'est devenue l'UE ne mérite-t-il qu'un accessit le jour des élections?

Le processus législatif communautaire est complexe et géré par des spécialistes agissant dans un magma lointain et décalé par rapport aux petits et grands problèmes grand-ducaux correspondant aux 30% restants.

Fixer des dates distinctes pour les deux scrutins ne résoudrait pas toutes ces questions comme par miracle. Au moins un espace de débat spécifique sur l'Europe serait-il créé. Comme les deux Parlements fonctionnent au même rythme de

cinq ans, les deux élections pourraient être séparées d'un mois.

D'aucuns crieront à l'explosion des coûts, puisque la façon de faire actuelle a pour seuls frais supplémentaires l'impression d'un deuxième bulletin de vote.

L'Europe trop chère pour que le citoyen-électeur ne puisse s'en approprier un bout et y faire son choix en connaissance de cause?

Le compte rendu de la Chambre des députés distribué avec les quotidiens pourrait être élargi d'une double section reportant les sujets discutés et arrêtés par

les deux législateurs communautaires et leurs membres du Luxembourg: l'électeur n'a-t-il pas le droit de savoir ce que ses six élus et son ministre ont voté, une fois échappés vers les cieux bruxellois?

SERGE KOLLWELTER,

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

